



Refuser une partie d'une héritage

Par **laeti32**, le **16/07/2008 à 13:28**

Nous sommes 8 frères et un soeurs ds biens en indivisions.

Un frère est décédé en laissant un testament en mettant des soeurs comme légataire universel.

A-t-elle le droits de garder les biens propres et de remettre dans l'indivision la part que le défunt avait dans l'indivions

Merci